



## Quand vendeur d'une maison devient sourd. recour

Par **fyutia**, le **15/07/2008** à **01:00**

maison achetée en août 2008, maison constituée de sur sol, et niveau 0 ancien et surlevé (niveau 1 en 2004 par vendeur sans sans garantie décennale ni garantie d'ouvrage. constatation d'une fuite lors des grandes pluies par le toit. Avis différents couvriers: beaucoup de malfaçon. Entreprise que j'ai contacté dit rien à voir avec la maison surtout que l'agent pour le contrat n'a été pas payé complètement. Vendeur lettre recommandée que j'ai envoyée et copie au notaire. Le dernier m'envoie à l'article 172 (c'est à dire pas de garantie décennale ni ouvrage). Il ne reste juste un mois pour faire un an, date d'achat. En plus fuite infiltration d'eau à travers le mur du sur sol, toit de véranda donne au salon (just au dessous d'une chambre fait de verre tranchant et danger si elle se casse et et quelque se trouve just au dessous. Je serai très reconnaissant pour votre avis. Merci mître

Par **Tisuisse**, le **15/07/2008** à **11:30**

Bonjour,

Que dit l'acte notarié par lequel vous êtes devenu propriétaire de cette maison ? Souvent, dans les actes notariés il est précisé la clause suivante que l'acheteur prend la maison en l'état. Est-ce ce qui figure sur votre acte ?